



PROJET LINKEDIN À FRANCE TRAVAIL : UNE LEVÉE DU DGI INCOMPRÉHENSIBLE ET PRÉMATURÉE

Le 13 janvier 2026, un CSE extraordinaire s'est tenu à la suite du dépôt par **Force Ouvrière** d'un droit d'alerte pour danger grave et imminent (DGI) concernant le déploiement du projet LinkedIn au sein de France Travail et notamment l'atteinte aux droits des personnes.

À l'issue de ce CSE : la CGT et la CFDT se sont ralliées à notre avis tandis que la FSU s'est abstenue et que le SNAP et la CFE-CGC, forts de leurs 11 voix, ont fait le choix de voter la levée du DGI, alors même que :

- les arguments de **FO** n'ont pas été contredits sur le fond,
- la Direction elle-même ne s'est pas opposée à la qualification de danger grave et imminent,
- de nombreuses zones d'ombre demeurent, tant sur le plan juridique que sur le plan de la protection des agents.

Force Ouvrière ne comprend pas la décision de ces organisations dites syndicales.

UN PROJET TOUJOURS BANCAL ET INACHEVÉ

Les documents transmis dans le cadre de l'enquête conjointe et du CSE extraordinaire sont sans ambiguïté :

- Absence d'AIPD (Analyse d'impacts) malgré un risque élevé,
- Base légale fragile reposant sur une fiche de registre vide et validée a posteriori,
- Information des agents lacunaire, limitée à des webinaires,
- Transferts de données hors Union européenne non sécurisés,
- Architecture technique floue,
- Contrats et garanties juridiques non communiqués.

Le projet repose sur des validations partielles, des réponses différées et des documents manquants.

UN DANGER QUI N'A PAS DISPARU

Lever un DGI suppose que le danger ait cessé. Or, au 13 janvier 2026, les risques persistent.

LA POSITION DE FORCE OUVRIÈRE RESTE CLAIRE

Force Ouvrière maintient que le projet LinkedIn est juridiquement et techniquement bancal et continuera à exiger transparence, conformité et sécurisation avant tout déploiement.

La protection des agents n'est pas une option

FO AU CSE ARA